

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DU 140-2 Acquisition auprès de la SEMAVIP d'un square 47-49, rue Pierre Rebière dans la ZAC Porte Pouchet (17^{ème}).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 12 et 13 juin 2006, approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Paris ;

Vu la délibération 2005 DU 208-2° du Conseil de Paris des 14 et 15 novembre 2005, créant la Zone d'Aménagement Concerté de la Porte Pouchet ;

Vu la délibération 2007 DU 22-1° et 2° du Conseil de Paris des 16 et 17 juillet 2007, approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC de la Porte Pouchet ;

Vu le traité de concession de la ZAC du 21 décembre 2005 et son avenant n° 1 du 24 mai 2013 ;

Vu la délibération 2008 DU 42 des 7 et 8 juillet 2008 par laquelle le Conseil de Paris a autorisé le déclassement et la désaffectation de deux emprises du domaine public routier situées sur une partie de la rue Rebière, le long de la parcelle cadastrée CY 4 correspondant au cimetière des Batignolles ;

Vu le document modificatif du parcellaire cadastral établi le 7 novembre 2012 portant division foncière de la parcelle cadastrée DB 9 en deux parcelles cadastrées DB 11 et 12 ;

Vu la délibération 2013 DU 23-1°, 2° et 3° des 25 et 26 mars 2013 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé la modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC de la Porte Pouchet et a approuvé l'avenant n° 1 au traité de concession de la ZAC conclu avec la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Ville de Paris (SEMAVIP) ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 7 août 2015 ;

Vu le projet en délibération 2015 DU 140-2° en date du 15 septembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'acquérir auprès de la SEMAVIP le square situé sur la parcelle cadastrée DB 12 située 47-49, rue Pierre Rebière (17^{ème}) ;

Vu l'avis de Mme la Maire du 17^{ème} arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 17^{ème} en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à acquérir de la SEMAVIP, à titre gratuit, une emprise d'une surface d'environ 1.421 m² à usage de square située 47-49, rue Pierre Rebière (17^{ème}).

Article 2 : La dépense pour ordre de 2.500.000 € correspondant à la valeur de l'emprise à usage de square sera imputée sur l'opération compte foncier, rubrique 824, compte 2128, mission 6000-99, activité 020, n° individualisation 15V00318DU du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2015 et/ou suivants).

La recette pour ordre de 2.500.000 € correspondant à la valeur de la servitude sera constatée sur l'opération compte foncier, rubrique 824, compte 1328, mission 6000-99, activité 020, n° individualisation 15V00318DU du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2015 et/ou suivants).

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'acte d'acquisition correspondant.

Article 4 : Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la réalisation de la vente seront supportés par la SEMAVIP. Les contributions et taxes de toutes nature auxquelles la propriété cédée est et pourra être assujettie seront acquittées par l'acquéreur à compter de la signature du contrat de vente à intervenir.

Article 5 : L'emprise à usage de square susmentionnée sera à la Direction de l'Environnement et des Espaces Verts.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO